



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil communautaire du 13 avril 2023
À Yerres

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 07.)

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous communique quelques rapides informations, d'agenda, d'abord, pour vous dire que nous avons jeudi prochain au matin un forum de l'emploi et du handicap, nouveauté à Vigneux-sur-Seine, en partenariat avec Pôle Emploi de Juvisy. Ce rendez-vous est désormais bien inscrit sur le territoire et rencontre un grand succès.

Nous aurons à Draveil, de 14 h à 17 h, une conférence en direction des décrocheurs scolaires, ce qui, là aussi, est une nouveauté. Elle sera animée par Jean-Marc Mormeck, président de l'agence Oriane.

Nous avons l'inauguration mercredi prochain à 18 h du conservatoire de Montgeron.

Nous aurons le 16 mai prochain une réunion de concertation à 18 h 30 concernant les travaux du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine, qui vont débiter.

Même si nous aurons l'occasion de nous revoir d'ici là, nous avons calé la journée verte et bleue de l'Agglomération en forêt de Sénart le 2 juillet prochain, et la traditionnelle garden-party des agents le 4 juillet prochain (30 juin *ndr*).

Je voudrais terminer ces informations du président en vous indiquant, au-delà de cet agenda, que nous avons quelques dossiers en cours. Pour répondre aux interrogations posées parfois par Karim SELLAMI et d'autres, nous avons formé quatre agents de l'Agglomération à la Fresque du Climat, de telle sorte que ces agents pourront essaimer dans la collectivité et faire un travail sur ce sujet d'importance.

Suite aux délibérations que nous avons prises récemment, nous allons avoir l'opportunité d'étudier la solarisation du parking de la piscine l'Aqua Sénart, avec un projet qui vraisemblablement nous permettrait à la fois d'avancer positivement sur la production d'énergie sur notre territoire, et d'autoconsommation, puisque l'Aqua Sénart est un équipement qui utilise beaucoup d'énergie, et que nous serions en capacité de rentrer plus précisément dans les canons des subventions des différents partenaires, ce qui est indispensable pour trouver les bons équilibres à date.

Nous serons contraints, le 30 juin, à la toute fin de l'année scolaire, de procéder à la fermeture de la piscine d'Épinay-sous-Sénart. Nous avons été destinataires d'un rapport de la SOCOTEC voici quelques semaines, qui, concrètement, a révélé des usures assez importantes sur la structure de la piscine, qui ne peuvent pas être traitées de cette façon et nécessitent des études plus poussées, que nous avons lancées. Le rapport de la SOCOTEC nous a demandé des mesures de prévention, que nous avons prises, mais qui ne sont valables que jusqu'au 30 juin. Vous comprenez que nous ne serons pas dans la capacité, à cette date, de procéder à de quelconques travaux pour maintenir l'équipement ouvert.

Le maire d'Épinay-sous-Sénart est informé de cette situation. Nous n'avons pas connaissance, au moment où nous parlons, des résultats de l'étude conduite, qui est en cours sur les travaux qui seraient rendus nécessaires pour la réouverture de l'équipement aquatique.

Quand ce rapport nous sera rendu, nous aurons des discussions à avoir et des décisions à prendre, étant entendu que la natation sera assurée dans les autres équipements pendant l'été. Vraisemblablement, la piscine ne pourra pas rouvrir à la rentrée si nous procédons à des travaux, il y aura besoin d'un délai d'intervention. Cet équipement assurant principalement la natation scolaire, les services ont regardé de quelle manière cette activité pourra être répartie sur les autres équipements de proximité, notamment à Brunoy et Boussy-Saint-Antoine.

À Montgeron, s'agissant des travaux de la friche « Covivio », l'ancien centre France Télécom situé au Réveil Matin, un repreneur a été trouvé pour la création d'espaces de bureau et de *coworking*, ainsi que des locaux proposés à la location aux professionnels et aux particuliers. Ce beau projet à vocation économique pour le territoire débutera prochainement, avec une livraison attendue en 2024. C'est une issue heureuse pour une friche qui était depuis vingt ans sur le territoire.

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le PRÉSIDENT.- Si personne n'y voit d'opposition, Gilles pourrait être notre secrétaire de séance ?

(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023**

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 9 février 2023, qui est adopté à l'unanimité.)

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023**

M. le PRÉSIDENT.- Sur le relevé des décisions, y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose que nous arrivions à l'ordre du jour de cette séance.

I. VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2023

M. COLAS.- Nous avons effectivement ce soir à rapporter la délibération prise sur les taux concernant la cotisation foncière des entreprises lors de notre dernière réunion, pour la simple et bonne raison qu'au titre du contrôle de légalité, le préfet de l'Essonne nous a signalé que la variation – nous l'avons découvert au passage – du taux de cotisation foncière des entreprises que

nous avions votée était illégale, au regard des évolutions récentes du Code général des impôts dans le cadre de la réforme, de la suppression de la taxe d'habitation.

Je vais tâcher de vous l'expliquer. On ne sera pas dans l'exotisme romantique du marivaudage, mais plutôt dans l'expression du bréviaire techno-juridique. Il préexistait à la réforme de la taxe d'habitation des règles de lien entre les évolutions de taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti et des taux de cotisation foncière des entreprises.

Il se trouve, mais il faut être un exégète de Bercy pour pouvoir déceler cela, qu'à la faveur de cette réforme, et ce, depuis le début de cette année, les règles de lien entre les taux ont été modifiées. Nous avons donc, par notre vote, dépassé l'évolution de la CFE à laquelle nous étions autorisés en fonction de la moyenne des variations des taux communaux, des taux intercommunaux constatés en n-1, sur la base de chiffres dont nous n'étions pas en possession, alors même que les services de la DGFIP avaient été interrogés sur notre projet de délibération fiscale et qu'ils n'avaient pas fait d'observation particulière au titre du contrôle de légalité.

Nous avons expertisé l'avis du contrôle de légalité, il s'avère qu'il est fondé. Le préfet nous a signalé que nous ne pouvions pas aller là où nous souhaitions, c'est-à-dire porter le taux à 28,23. Ce qui nous est possible.

Je pointe le fait que non seulement, loi de finances après loi de finances, on ampute l'assiette – c'est valable pour l'intercommunalité, pour les communes aussi – sur laquelle nous pouvons voter des taux, mais en plus, sur cette assiette réduite, on nous empêche de voter les taux que nous voulons, puisque nos votes sont encadrés.

La loi, une fois que l'on a trouvé des experts en capacité de la lire, dit que nous pouvons augmenter par une majoration spéciale notre taux initial de 2022, qui était à 23,49, dans la limite de 1,33 point. C'est ce qui vous est proposé par cette délibération, qui amende celle que nous avons prise lors du vote du budget primitif et du vote des taux. Cela nous donnerait un taux de cotisation foncière des entreprises de 25,82 %.

Pour notre Agglomération, on tient compte de cela dans la décision modificative qui sera soumise à nos débats et à notre vote juste après, cela signifie que sur un produit de CFE attendu en croissance de 1,5 M€ sur 2023, fondé sur un taux de 28,23, nous aurons uniquement un produit supplémentaire d'environ 500 000 € assis sur un taux de 25,82 %, soit concrètement un million de recettes que nous entendions lever sur les assujettis à la CFE, que nous ne lèverons pas.

Vous verrez que tout cela s'équilibre en décision modificative puisque, par ailleurs, nous avons quelques bonnes surprises sur la fraction de TVA au titre de la compensation de la disparition de la CVAE et sur l'évolution de nos bases au titre de la TFPB, et de ce qu'il nous reste de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Quoi qu'il en soit, du fait de la disposition légale que nous méconnaissions au regard de sa complexité et sur laquelle nous n'avons pas été alertés malgré nos sollicitations, nous avons à délibérer sur ce nouveau taux. Étant entendu que nous serons en capacité l'an prochain à nouveau de faire évoluer le taux de CFE. Cependant, puisque nous sommes dans une liberté dont vous avez compris qu'elle est fortement encadrée, nous ne pouvons pas, à date, donner ce que pourront

être nos marges pour 2024, puisqu'il faudra que nous examinions des chiffres sur l'état de la fiscalité en 2023 à l'échelle nationale et de l'intercommunalité. L'état de la fiscalité locale, s'entend.

M. CARRÈRE.- Si nous comprenons la démarche et les observations formulées par le préfet, cependant, après avoir interrogé les services fiscaux, l'Agglomération a fait ce qu'elle avait à faire et la démarche préfectorale revient une fois de plus à museler la collectivité et à la priver de son autonomie. Une fois de plus, le disais-je, alors que nous avons la plus fine connaissance du territoire et que nous sommes avec les communes les plus à même de répondre aux besoins des usagers et de la population en général.

La proposition formulée ce jour a des conséquences sur le budget, cela vient d'être exposé. Sur le budget de notre collectivité, une fois de plus, c'est un manque à gagner, même s'il y a des compensations. Ceci étant, cela aurait pu faire des budgets supplémentaires.

Nous considérons que ne pas maintenir cette délibération votée lors du précédent Conseil relève d'un manque de courage de la collectivité et qu'il aurait été souhaitable de résister aux injonctions préfectorales et face à l'abandon des services de l'État, pourtant interrogés en amont sur ces choix. Il serait alors revenu au juge de trancher un éventuel litige.

Il est regrettable que le préfet ne s'interroge pas sur la hausse conséquente des bases servant de calcul aux taxes foncières pour les particuliers décidée par l'Administration fiscale, car une fois de plus, cette mesure va bénéficier aux entreprises, en espérant que cela puisse donner un coup de booster à notre activité économique et à la préservation des emplois sur notre secteur, ce qui, sans obligation et sans incitation, restera un vœu pieux.

Nous voterons contre cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse Romain COLAS répondre. Nous partageons la première partie de votre intervention, mais moins la seconde.

M. COLAS.- Sur ce sujet précis, il ne s'agit pas d'avoir ou pas du courage. Nous avons expertisé le fondement de l'avis formulé par le préfet sur la légalité de notre délibération. Il se trouve que pour le coup, une fois que l'on est entré dans les textes et que l'on en a fait l'exégèse, il n'y a pas d'interprétation possible et l'avis émis par le préfet sur l'illégalité de notre délibération est fondé. Il n'y a pas de doute possible sur le fait que si nous ne délibérons pas conformément au droit, la délibération sur les taux serait déférée au tribunal administratif et nous nous retrouverions alors dans une situation particulièrement difficile. Dans ce cas, les rôles de CFE, c'est-à-dire l'appel au contribuable, ne pourraient être édités. Ce n'est pas sur 1,5 M€ de produits supplémentaires que nous nous assoirions, mais sur la totalité des 10 M€ de produits que nous attendons.

Si je peux partager, et je crois l'avoir exprimée, la frustration qui est la mienne, pour rester dans l'euphémisme, s'agissant du sort qui nous est réservé et de son encadrement, ce qui est raisonnable aujourd'hui pour les finances de notre Agglomération est de délibérer pour que les rôles puissent être édités et que le produit attendu puisse être perçu. Sinon, le risque est que tout cela soit ramené à zéro et que nous ne cherchions plus 1 million de recettes manquantes, mais 10 millions.

Un million, nous savons faire, 10 millions, je ne sais pas faire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je vous propose que nous passions au vote sur la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur le taux de cotisation foncière des entreprises 2023, qui est adopté moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI et 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

M. COLAS.- Cette décision modificative prend en compte la décision que nous venons de prendre et son impact sur les produits de cotisation foncière des entreprises, impact négatif sur la CFE, avec une variation de produits à la baisse de 728 000 €.

Cette décision modificative prend en compte une réévaluation plus fine de la hausse des dépenses énergétiques. Nous avons été particulièrement prudents dans l'attente de la notification des prix au moment du vote du budget primitif, et il s'avère que si nous subissons une explosion des coûts de l'énergie, celle-ci atteint un niveau un peu inférieur à ce que nous avons anticipé. Nous pouvons acter le fait que notre dépense en électricité sera réduite de 210 000 € par rapport aux anticipations et de 73 000 € sur le gaz, soit 283 000 € de dépenses d'énergie en moins à rapporter aux 2,9 millions de dépenses supplémentaires que nous avons inscrites au budget. Nous dépensons 10 % de moins que ce que nous avons anticipé, mais très concrètement, nous dépenserons deux à trois fois plus que ce que nous dépensions en facture énergétique antérieurement.

Les bases de taxe sur le foncier bâti nous ont été notifiées, elles sont dynamiques dans notre territoire, et donc, nous avons un produit supplémentaire de 249 000 €.

Une première part de TVA a été notifiée à notre Agglomération, en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ce qui nous permet d'inscrire 183 000 € de crédits supplémentaires et 14 000 € au titre des autres fiscalités, Tascom, IFER, allocations de compensation.

Nous avons retiré de la décision modificative, par rapport au projet examiné initialement par la commission des finances, les 550 000 € de crédits prévus au titre du protocole UCPA sur théorie de l'imprévision et crise Covid, car ce protocole d'accord n'est pas validé et les montants sont en train d'être réévalués. D'après ce que m'a dit Magali LETOUZO, qui pilote cela, ils sont réévalués à la baisse, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Nous y reviendrons au moment de l'examen du budget supplémentaire.

À ce stade, c'est une DM qui s'équilibre en fonctionnement à -283 000 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif.

En investissement, nous avons un certain nombre de coûts à réactualiser, +615 000 € sur la piscine de Brunoy, nous le verrons au moment du vote des AP-CP, +374 000 € sur le conservatoire de Montgeron. Nous sommes en train de solder ces opérations, le conservatoire sera inauguré mercredi prochain.

Les crédits sont en baisse, cette fois, de 100 000 € sur les travaux du futur Siège de notre intercommunalité à Yerres, au regard de ce que nous pourrions décaisser sur l'exercice.

Nous devons inscrire, ce n'est pas une bonne nouvelle, 1 million d'euros supplémentaire par rapport à ce qui avait déjà été inscrit au budget primitif, au regard des requêtes en référé provisions adressées par des entreprises intervenantes sur le chantier de Brunoy.

Ce sont des sommes que nous contestons et qui feront l'objet d'arbitrage de la justice, mais que nous avons le devoir d'inscrire, par souci de sincérité budgétaire. La provision au titre de ces requêtes en référé provisions globale s'élève, une fois la DM adoptée, à 2,1 M€.

Voilà pour les mouvements prévus par la DM en dépenses d'investissement.

S'agissant des recettes, nous inscrivons une recette supplémentaire, puisque cela a été plus finement évalué qu'au moment du vote du budget, de 230 000 € de FCTVA. Puisque nous le percevons en cours d'exercice, à mesure que l'on augmente les dépenses d'investissement, le FCTVA perçu au cours de l'exercice augmente, et la section d'investissement post décision modificative 1 s'équilibre avec une autorisation d'emprunt d'équilibre à hauteur de 10,4 M€, rapportée à un montant inférieur dès lors que nous aurons adopté le compte administratif et repris le résultat de l'exercice 2022.

Ces mouvements en DM impliquent une modification à la hausse de l'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 1,4 M€.

M. CARRÈRE. - Il ne s'agit pas de refaire ici le débat budgétaire, cette DM nous étant quasiment imposée par des choix extérieurs dans la suite de la précédente délibération, cela va de soi, mais pas uniquement. En effet, il y a un ajustement non négligeable sur les fluides énergétiques que sont l'électricité et le gaz dans le contexte actuel que nous connaissons tous. Ce qui nous interroge, c'est à la fois le volume consommé et les tarifs pratiqués sur ces consommations, pour lesquelles vous ne nous avez toujours pas communiqué de chiffres précis. Nous souhaitons obtenir les volumes consommés, facturés et les tarifs applicables, car une baisse de 210 000 € sur l'électricité et 73 000 € sur le gaz représente des sommes importantes, et nous avons besoin de ces éléments pour une meilleure compréhension de ces ajustements.

Sur le même sujet, se pose la question du bouclier tarifaire et de la mise en œuvre pour notre collectivité, et pas uniquement sur ces sujets. En effet, l'État a été contraint de mettre en application des dispositifs de compensation pour ne pas étouffer les collectivités et leur permettre de maintenir leur activité pour répondre aux besoins de la population et dans le cadre de leur mission d'intérêt général.

Ainsi, au-delà du seul bouclier tarifaire, notre collectivité va-t-elle bénéficier du filet de sécurité « inflation » suite à la revalorisation nécessaire et attendue du point d'indice des fonctionnaires ?

Si oui, dans quel volume ? Allons-nous bénéficier de la remise sur les carburants sur notre flotte de véhicules, celle-ci pouvant représenter jusqu'à 30 centimes d'euros d'économie par litre ? Si nous sommes interrogatifs sur ces systèmes d'exonérations, injustes car souvent basés sur des volumes consommés et ne prenant pas en compte l'effort de maîtrise réalisé, il est normal que notre collectivité puisse éventuellement en bénéficier.

Nous voterons contre cette délibération.

M. DEGEN.- Une question sur la taxe foncière sur les produits bâtis, sur le produit supplémentaire qui s'élève à 249 000 €. Est-ce lié à la hausse des taux ou y a-t-il une autre explication ?

M. COLAS.- Sur ce qui relève des dispositifs d'accompagnement très insuffisants de l'État à l'égard des communes et de leurs groupements par rapport aux augmentations des coûts de l'énergie, il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les collectivités, dès lors que celles-ci ont plus de 10 salariés. Il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les communes et les intercommunalités qui ont des services.

En revanche, un dispositif de filet de sécurité a été créé, dont le montant et l'éligibilité se constatent en n+1. Si nous étions éligibles, nous le constaterions en 2024, mais au regard de ce que sont les critères, nous ne serons pas éligibles, pour la simple et bonne raison qu'il faut avoir vu l'excédent de fonctionnement s'effondrer pour pouvoir, et sur la base de l'augmentation des coûts de l'énergie, bénéficier dudit filet de sécurité.

Le choix que nous avons fait est de ne pas laisser nos ratios financiers se dégrader. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons fait appel au levier fiscal, pour dégager un excédent suffisant pour tenir notre programme d'investissement et investir, notamment en investissement au titre des indispensables transitions, de nouveaux champs de politique publique. Le président a évoqué tout à l'heure le déploiement du photovoltaïque, mais c'est le cas aussi sur le schéma communautaire des circulations douces, sur le développement demain de la géothermie ou encore sur des interventions qui pourront être les nôtres sur l'habitat.

Puisque nous avons fait le choix de ne pas laisser nos finances se dégrader, précisément à un moment où nous avons plus que jamais besoin d'investir pour nous engager dans les transitions et nous conformer aux objectifs que nous nous sommes collectivement assignés, notamment au travers du PCAET, nous ne serons pas éligibles au filet de sécurité, qui demeure de toute façon bien insuffisant au regard du mur budgétaire auquel sont confrontées les communes et intercommunalités – c'est valable pour toutes les collectivités territoriales – du fait de l'explosion du coût de l'énergie.

Concernant les 249 000 € supplémentaires que nous inscrivons au titre du produit de TFPB, ce n'est pas l'effet taux. Celui-ci avait été inscrit dans le budget primitif. Entre le moment où nous avons adopté le budget primitif et aujourd'hui, nous avons reçu le fameux état 1259, document émis chaque année par les services fiscaux et qui dit aux communes, aux intercommunalités quels sont les états de base fiscale sur la base desquels l'impôt sera prélevé.

Les bases de notre territoire ont été dynamiques, des constructions nouvelles ou des améliorations sur l'existant ont justifié que la valeur des bases a augmenté. La valeur de ces bases a été notifiée. L'application du taux que nous avons voté à ces bases qui ont évolué positivement fait que nous aurons un produit supplémentaire de 249 000 €.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, et 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

III. VOTE DES TAUX DE TEOM 2023

M. COLAS.- Nous n'avions pas voté les taux de TEOM au moment du vote du budget primitif, parce qu'un dialogue était engagé avec le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour ramener à des proportions qui nous paraissaient plus acceptables l'augmentation des contributions appelées par le SIVOM. Ce dialogue a été productif, il a d'ailleurs été conduit sous la houlette d'Olivier CLODONG, premier vice-président du SIVOM, avec Guy GEOFFROY, son président, et l'ensemble de l'exécutif du SIVOM. Ce travail a permis au SIVOM de revoir ses projections budgétaires initiales pour 2023, et donc, de ramener le niveau de la hausse des contributions appelées – le SIVOM subit, comme nous tous, l'inflation – à un niveau équivalent aux produits supplémentaires liés à la variation annuelle des bases à 7,1%. Cela implique qu'il n'y a pas d'effet taux, si on regarde la masse globale de notre Agglomération, sur la hausse des contributions appelées par le SIVOM, celles-ci étant couvertes par la croissance de la valeur des bases du fait de la révision annuelle.

Pour autant, nous avons, en zone SIVOM comme en zone SIREDOM ex-Val d'Yerres, ex-Val de Seine, des variations de taux liées au fait qu'il y a des bases d'un dynamisme différent d'une commune à une autre, liées aussi au fait que nous corrigeons systématiquement en année n+1 les disparités constatées entre le niveau des contributions appelées pour chacune des communes par les prestataires qui interviennent, ou le coût pour l'Agglomération dans la prise en charge de la collecte pour l'ex-Val de Seine, puisqu'on passe par des marchés publics. On corrige en année n+1 les différences existantes, commune par commune, entre le coût des prestations et le produit fiscal constaté. Il y a toujours cet effet base que l'on ne peut pas anticiper, au moment où on vote les taux, on corrige en année n+1, ce qui explique les variations d'une commune à une autre qui ne sont pas équivalentes parce qu'on applique cette correction année après année.

Je ne vous imposerai pas la lecture des taux, mais vous avez dans le projet de délibération qui vous est soumis les taux 2023, commune par commune, et les taux 2022, ce qui permet de mesurer les évolutions.

Mme CIEPLINSKI.- Vous le savez, au groupe RGE, nous avons la passion des déchets. Cela fait désormais près de trois ans que mon collègue Karim SELLAMI réclame au nom de notre groupe que le principal poste budgétaire de l'Agglomération, les 26 M€ que nos concitoyens de l'Agglomération et nous-mêmes consacrons à la fonction d'enlèvement et de traitement des

ordures ménagères, ne soit plus subi avec fatalisme, mais réellement piloté avec une volonté politique de transformation.

Dans cette délibération, nous nous attachons aux contributions appelées par nos deux syndicats, 13 M€ pour le SIVOM, environ 7 M€ pour le SIREDOM, sachant que nous avons en outre 6 M€ pour les contrats de collecte sur le territoire SIREDOM.

C'est sur ces taux d'appel, sur cette taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères que nous délibérons ce soir.

Nous payons 26 M€ pour que des camions diesel collectent des déchets plusieurs fois par semaine devant chez nous pour les confier à des syndicats qui les feront disparaître de notre vue. Ce sujet est à tort vu comme de la gestion, un service à rendre à l'usager, mais c'est aussi un sujet économique, social et écologique d'importance.

Cela fait bientôt trois ans que vous nous parlez de votre impuissance à changer les choses. Vous nous dites que vous devez composer avec d'autres communes, mais vos homologues élus n'ont-ils pas comme vous à cœur l'intérêt général ? Vous siégez nombreux au Bureau et au Conseil d'administration du SIVOM. Vous êtes également représentés au SIREDOM. Vous arguez que le modèle économique des syndicats repose sur le volume économique des déchets. Pourquoi voudraient-ils les réduire ?

Le moyen de réduire la TEOM est de réduire le volume des déchets.

Pourtant, des moyens existent, comme la tarification incitative, comme l'engagement de l'ensemble des parties prenantes avec une véritable volonté politique vers le zéro déchet.

Concernant la réduction de la production de déchets, 13 000 €, soit moins d'un millième du budget, sont aujourd'hui consacrés aux journées d'intervention et de sensibilisation. C'est notoirement insuffisant.

Concernant le réemploi, 0,4 % du budget est consacré à la ressourcerie, ce n'est pas assez.

Deux déchetteries sont en construction sur notre territoire. La plus éloignée de Montgeron sera-t-elle complétée par une ressourcerie ? Nous ne pouvons pas renoncer et continuer à subir. C'est un enjeu aussi bien écologique qu'économique, il est absolument nécessaire de l'investir.

Je constate que c'est possible, puisque des syndicats mixtes ont des politiques ambitieuses de réduction des déchets. C'est le cas par exemple du SMICVAL en Gironde, dont je vous incite grandement à aller visiter le site Internet qui présente une série d'actions très concrètes en route pour le zéro déchet. Allez visiter ce site Internet qui regorge de sources d'inspiration. Contrairement au site de notre syndicat SIVOM, que je suis allée voir à des fins de comparaison en préparant cette intervention, où j'ai été choquée de lire le texte suivant : *« Merci aux 81 % de salariés qui ne font pas grève, qui subissent aussi l'inflation, mais qui ne veulent pas compliquer la vie des usagers en augmentant la taxe sur les ordures ménagères, seul moyen pour augmenter les salaires »*.

Puisqu'on ne peut pas réduire les coûts, on ne peut pas réduire le volume.

Nous souhaitons, en tant que groupe des élus du rassemblement de la gauche et des écologistes au Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, réaffirmer ici ce soir notre total, entier et plein soutien aux salariés du SIVOM en grève depuis le 30 mars.

Nous souhaitons également dénoncer ce type de pratiques qui ont cours depuis le début du conflit. Ce texte sur le site Internet n'étant qu'un premier exemple, puisqu'il y a eu aussi ce message sur un panneau lumineux indiquant : « Merci aux non-grévistes ! ».

Il s'agit là d'une attitude méprisante, particulièrement discriminante, qu'il y a lieu de condamner avec la plus grande fermeté car le droit de grève dans notre pays est à valeur constitutionnelle et le président du SIVOM ne devrait pas l'oublier.

Si l'on y ajoute cette malheureuse vidéo diffusée sur un réseau social, alors que le président ferait mieux de s'adresser directement aux salariés en grève qui ne l'ont toujours pas vu, dans laquelle il semble vouloir indiquer que les salariés du SIVOM seraient des privilégiés et des nantis, puisqu'ils auraient des avantages supérieurs à ce que prévoit la convention collective, ou le statut de la fonction publique. C'est oublier un peu vite l'histoire du SIVOM, de ses salariés et de ses élus, qui ont bien voulu le construire. Cela résulte d'acquis et il n'est pas question de les remettre en cause aujourd'hui.

Cela permet même de fidéliser le personnel.

Il est particulièrement anormal que soient remerciés par voie d'affichage les 81 % de salariés qui ne font pas grève au SIVOM, selon les chiffres de la direction. Les grévistes aussi subissent l'inflation, ils ne se résignent pas, ils savent que des solutions existent.

Le président du syndicat semble oublier que les grévistes perdent des journées de salaire et seront plus impactés encore que ceux qui ne font pas grève et qui bénéficieront des mesures salariales qu'ils pourraient arracher, car elles s'appliqueraient à tous. À moins que finalement, le président GEOFFROY ait décidé de rémunérer les journées de grève pour ne pas les pénaliser, puisqu'ils sont dans le cadre de la lutte pour leurs revendications. Si tel est le cas, c'est une très bonne nouvelle, nous nous en réjouissons, d'autant plus que nous considérons que la direction du SIVOM a une lourde responsabilité dans l'enlisement de ce conflit. Il y a une forme de mépris affiché vis-à-vis des personnels grévistes qui n'est pas tolérable de la part des élus.

Ceux-ci ont oublié bien vite qu'il y a encore peu de temps, on applaudissait aussi les agents du SIVOM le soir en même temps que les soignants, car eux aussi étaient là pour collecter nos déchets, beaucoup plus nombreux que d'habitude pendant la crise sanitaire et le premier confinement.

Pour un dialogue intelligent et responsable, il faudrait que l'employeur cesse d'évoquer des dénonciations de violences et des manipulations qui n'ont pas eu cours jusqu'à présent dans ce conflit, en tout cas pas du côté où l'on pense.

Il nous semble important aussi de rappeler les revendications de l'intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC. Celle-ci comporte une demande d'augmentation générale des salaires de 9 %, une revalorisation des primes salubrité et une clarté sur l'attribution de l'ensemble des primes, un plan d'investissement pour le remplacement des véhicules vétustes, et bien naturellement, le retrait de la réforme de la retraite à 64 ans.

Si effectivement, le SIVOM n'est pas l'auteur de cette réforme, il est évident que celle-ci aura des conséquences importantes sur la gestion du personnel de cette collectivité dans les années à venir. Il est plus difficile de courir après un camion-benne à 64 ans qu'à 62 ou 60 ans. Ce sont plus de fragilités, d'accidents de travail, de risques d'invalidité et des coûts importants pour la collectivité et pour le SIVOM qu'entraînera cette réforme injuste des retraites.

Il nous semble important que les élus du Conseil communautaire siégeant au SIVOM, y compris à de grandes responsabilités, puisque nous avons le premier vice-président, soient sur le terrain pour faciliter les échanges et trouver des solutions de négociation avant que la situation ne continue de s'enliser.

Il n'est pas normal que des agents non habilités soient aujourd'hui missionnés pour procéder au ramassage des ordures ménagères. Le remplacement des grévistes est illégal et mettre en place un agent non habilité et non formé ne disposant pas des équipements de protection individuelle peut entraîner la responsabilité directe de l'employeur, et donc directement de la collectivité. Nous ne pouvons pas cautionner de telles pratiques.

Nous demandons que des éléments soient communiqués au Conseil communautaire sur la situation actuelle du SIVOM.

Nous ne sommes pas destinataires des convocations aux réunions de Bureau ou du Comité syndical du SIVOM, ce qui est le cas pour d'autres syndicats. Nous demandons que cette situation soit corrigée dans les meilleurs délais.

Il est important que soient ouvertes immédiatement de véritables négociations avec les élus en charge du SIVOM, en particulier ceux de notre Communauté d'Agglomération, qu'il nous soit communiqué un bilan sur le pourcentage que représente la masse salariale dans le budget de fonctionnement du SIVOM, qu'il soit acté *a minima* une augmentation générale des salaires du personnel du SIVOM de 7 %, ce qui correspond à l'augmentation des bases fiscales et qui est bien compréhensible dans un contexte où l'inflation des produits alimentaires va jusqu'à 14 % sur une année pleine, et qu'un véritable dialogue, dans le respect, puisse reprendre dignement.

Notre groupe est disposé à participer à une éventuelle médiation et à des échanges sereins entre les parties concernées pour rétablir un véritable dialogue et trouver une issue à cette situation.

Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. - Notre collègue Arnaud DEGEN a la parole.

M. DEGEN. - Une question sur le coût d'acquisition des terrains d'Epinau-sous-Sénart : si j'ai bien compris, que cela soit à Brunoy, Crosne ou Montgeron, – ce ne sont pas uniquement les

foyers d'Epinay-sous-Sénart –, chaque foyer contribuera à l'acquisition d'un terrain destiné à la déchetterie, qui se trouve sur la commune d'Epinay ?

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Compte tenu du champ investi, j'invite Sylvie CARILLON et Olivier CLODONG à apporter des réponses aux échanges et je laisserai Romain COLAS conclure.

Mme CARILLON.- Pour répondre à votre longue intervention, il serait important et nécessaire que nous puissions nous rencontrer sur ces sujets et peut-être vous apporter des réponses et des analyses, échanger sur ce que vous pouvez imaginer – car parfois, cela peut sembler simple, cela l'est moins que ce que vous pouvez imaginer –, et surtout, que nous puissions nous dire les blocages qu'il peut y avoir et les difficultés que nous pouvons avoir dans la réduction des déchets.

Je ne reprendrai pas sur la politique générale sur les retraites, qui n'a pas forcément lieu d'être aujourd'hui et ce soir, mais je propose aux personnes intéressées, avant les vacances, d'avoir un temps d'échanges sur les déchets et sur ce que nous mettons en place. Plusieurs travaux sont en cours sur la réduction des déchets, ce que nous pouvons faire mieux, ce que nous essayons de mettre en place, la manière dont nous pouvons voir les choses.

Nous investiguons énormément. Ce sont des champs très compliqués.

Ne vous fiez pas forcément à ce que vous pouvez voir sur Internet dans telle ou telle commune, car beaucoup de gens mettent aussi en place des choses qui, *in fine*, ne fonctionnent pas et reviennent en arrière. Aujourd'hui, ce sont des sujets très complexes, pour lesquels il n'y a pas de consensus ni de choses évidentes. Ce sont également des solutions qui doivent être adaptées à chacun des territoires, qui ne sont pas universelles et sont très compliquées.

Je vous propose que nous nous voyions avant les vacances d'été avec les services de l'Agglomération, pour vous faire un point sur tout ce que nous sommes en train de travailler.

M. le PRÉSIDENT.- Je propose que ce soit une commission élargie à l'ensemble des conseillers communautaires, pour que chacun puisse s'emparer du dossier.

M. CLODONG.- Je voulais répondre sur la partie SIVOM à notre collègue, puisque j'ai été interpellé directement en tant que premier vice-président du SIVOM. C'est une situation qui ne réjouit personne, ni les agents ni le Bureau du SIVOM.

Il y a évidemment deux logiques : la logique des agents, que je comprends très bien, que j'ai reçus, je vous expliquerai de quelle façon, qui souffrent et prennent en direct ce que nous vivons tous, mais avec, pour leur part, des salaires peu élevés globalement et qui subissent de plein fouet la crise que nous connaissons. J'ai rencontré certains des agents du SIVOM qui perçoivent un salaire de 1 400 € par mois et ont 300 € de frais de carburant pour venir travailler. Nous comprenons leur démarche.

Je n'engage pas la direction du SIVOM, mais à titre personnel, je comprends tout à fait cette démarche, je comprends aussi la démarche par rapport à la problématique des retraites.

De l'autre côté, il y a ce qu'a fait le SIVOM ou ce qu'il fait. Dans ce qu'a fait le SIVOM, il y a d'abord le fait d'avoir respecté depuis de nombreuses années l'ensemble des négociations, et même d'avoir amélioré ou d'être allé au-delà des négociations qui ont été vues en convention collective de la profession, de sorte que – et je ne dirai jamais que les agents du SIVOM sont des privilégiés, ce ne sont pas du tout des propos que je tiens, pour ma part – le SIVOM a toujours essayé de faire au mieux des possibilités.

Si je prends les derniers mois, les agents du SIVOM ont bénéficié d'une augmentation salariale de 5,8 % en septembre 2022, d'une deuxième augmentation de 3,8 % en janvier 2023, c'est-à-dire d'une augmentation de plus de 9 %.

Je rappelle que les fonctionnaires territoriaux derrière nous ont reçu une augmentation du point d'indice de 3,5 l'an dernier.

Je ne dis pas que c'est suffisant, que c'est formidable, mais ce sont des faits et ces aménagements ont été faits.

Si j'ose dire, les deux sont dans leur logique et les deux ont raison : les agents, pour considérer que leur salaire ne leur permet pas de faire face à la vie et je le comprends, le SIVOM, qui considère qu'il a fait un certain nombre d'efforts budgétaires pour augmenter ses agents.

Sur la forme, je vous rejoins totalement sur le fait qu'il est urgent et nécessaire de respecter les uns et les autres. Je ne sais pas pour le panneau lumineux auquel vous faites référence, les informations m'ont échappé.

M. CARRÈRE. - Près du SIVOM.

M. CLODONG. - Idem pour l'affichage. Je ne l'ai pas vu. Christine GARNIER était avec moi, Michaël DAMIATI également, nous avons rencontré les représentants des agents mardi dernier au SIVOM. Nous avons eu une très longue réunion de plusieurs heures, nous nous sommes beaucoup écoutés, nous avons beaucoup parlé ensemble et nous avons essayé de trouver des solutions, en tout cas de réfléchir à des solutions. Nous nous étions donné 48 heures pour nous retrouver aujourd'hui, cet après-midi, pour évoquer ces solutions, et l'intersyndicale a annulé cette réunion.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu une manifestation des agents devant la mairie de Yerres, je suis allé à leur rencontre, je suis resté de longues minutes avec eux. Je les ai assurés du fait que je souhaitais être un agent de liaison et faire en sorte que les choses se passent pour le mieux. Si, à titre personnel, je ne suis pas rentré dans le dispositif, je le fais maintenant. J'ai proposé à la fois aux agents, à leurs représentants et aux élus aussi qui étaient présents hier avec eux, de faire un point de discussion et d'échange pour essayer d'en sortir. Cette grève n'est bonne ni pour les agents, ni pour le SIVOM ni pour les administrés. Elle n'est bonne pour personne. Je vous rejoins là-dessus et je considère pour ma part qu'il est urgent de trouver une solution adaptée et équilibrée. Comme toujours dans ces cas, il faut aller vers du gagnant/gagnant. J'y mettrai toutes mes forces, je le leur ai dit hier, ils le savent.

M. COLAS.- Je ne crois pas utile de revenir sur ce qui a été dit, je veux répondre à la question d'Arnaud DEGEN sur le financement de l'acquisition des terrains pour les déchetteries d'Epinay-sous-Sénart mais aussi de Crosne, deux déchetteries projetées sur le territoire dans lequel intervient le SIVOM dans les prochaines années. Nous étions sur un coût global de 380 000 €, entre 380 et 400 pour les acquisitions. J'ai en tête le chiffre de 280 000 € projetés sur le terrain d'Epinay-sous-Sénart. Ces acquisitions sont financées par l'ensemble des contribuables assujettis à la TEOM sur les communes de l'ex-Val d'Yerres, sur lesquelles intervient le SIVOM, au même titre que l'ensemble des contributeurs au SIVOM financeront au travers de leur TEOM, au-delà même des frontières de notre Agglomération, les travaux que réalisera le SIVOM sur ces sites pour y intégrer des déchetteries et financer leur fonctionnement.

C'est la logique intercommunale, puisque nous avons à cœur de gérer au mieux et en les réduisant les déchets à l'échelle du périmètre intercommunal.

M. CARRÈRE.- Pourrait-on avoir le coût des investissements qui vont être réalisés sur les sites d'Epinay-sous-Sénart et de Crosne, sachant qu'on se demande pourquoi on ne peut pas aller à Montgeron ? Nous voudrions avoir le coût, parce qu'il ne s'agit pas que du coût de l'acquisition. La deuxième chose est l'aménagement des sites derrière, qui représente des coûts plus élevés que ceux de l'acquisition du simple terrain.

Enfin, sur la question du SIVOM et le traitement du conflit, j'entends le message d'apaisement d'Olivier CLODONG. Ceci étant, j'aimerais qu'il y ait une condamnation des attitudes qui ont eu lieu de la part du président GEOFFROY. Je trouve qu'elles sont irresponsables de la part de quelqu'un qui a eu son parcours. Je considère que la diffusion de tels messages remettant en cause ce point mérite d'être dénoncée lors une intervention à un prochain comité syndical. Je ferai l'effort de porter moi-même le message, si un jour nous avons l'information. En tant qu'élus communautaires, nous devrions être informés de la tenue de ces réunions et nous ne le sommes pas, contrairement au SIREDOM où nous avons régulièrement les informations. C'est d'une gravité extrême, cela n'arrange pas la situation, au contraire, cela l'a probablement envenimée. Il serait temps que chacun regarde ce qu'il en est.

J'ai entendu le message passé par Olivier CLODONG et nous comptons sur lui pour porter, témoigner et faire en sorte que cette situation puisse s'apaiser et que chacun reprenne les marques qui doivent être les siennes.

M. COLAS.- Une précision et un commentaire : la précision est que c'est le SIVOM qui va investir sur les sites, et donc, il s'agira de le solliciter pour qu'il nous indique à la fois les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement. Je veux que chacune et chacun ait en tête qu'il est utile de construire des déchetteries, pour la simple et bonne raison que l'on valorise beaucoup mieux des déchets encombrants portés en déchetterie que des déchets encombrants collectés en porte-à-porte. C'est bon pour les finances de l'intercommunalité, pour celles du SIVOM et pour l'environnement.

On peut apporter en déchetterie, c'est tout l'intérêt d'en avoir à proximité des lieux de vie des habitantes et habitants de nos territoires, des déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Cela évite de les retrouver en déchets polluants dans les encombrants collectés en porte-à-porte,

ou pire, parce que cela arrive, de les retrouver dans les paysages naturels et urbains de chacune de nos communes.

J'insiste là-dessus, il y a un vrai sens à la fois économique et écologique à créer des lieux dans lesquels on peut collecter et trier les déchets encombrants. C'est tout le sens de l'engagement qui est le nôtre dans la création de ces déchetteries.

Je fais un commentaire à titre personnel – j'ai eu l'occasion de le faire en réunion municipale de Boussy-Saint-Antoine la semaine dernière : je considère que quand cela brûle et que l'on est en responsabilité, il est inutile de rajouter de l'huile sur le feu. C'est un commentaire général.

Et singulièrement dans la situation qui a été évoquée, la meilleure façon d'accentuer les tensions qui existent déjà est de dénoncer les bons et les mauvais élèves. On est dans un système de grève tournante, et donc, les bons et les mauvais élèves sont des alternants. La meilleure façon de les aider à tourner plus encore est d'émettre ce type de message.

Mme CIEPLINSKI. - Une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse technique.

Pour M. COLAS ou Mme CARILLON : y aura-t-il une ressourcerie à proximité adossée à la déchetterie d'Epinay-sous-Sénart ? Je vous rejoins sur l'intérêt, mais je pense que cela serait mieux.

M. le PRÉSIDENT. - Je me permettrai de faire la réponse en répondant positivement et pour clore les débats, vous remercier de vos interventions, même si elles étaient un peu longues et éloignées du sujet de la délibération, mais clairement, les déchets font partie des sujets sur lesquels nous devons accélérer. Comme indiqué par Sylvie CARILLON, c'est complexe, compte tenu à la fois des habitudes des concitoyens, les remettre en cause n'est pas simple, et compte tenu de la situation particulière de notre territoire dépendant de deux syndicats. C'est un cas assez unique en France, avec des syndicats ayant des politiques publiques qui peuvent être différentes.

Le rôle des élus, et on progresse collectivement, notamment dans l'exécution communautaire, n'est pas de défendre un syndicat dont des communes pourraient être membres, mais le territoire de l'Agglomération, et d'essayer de porter des objectifs de politique publique ambitieuse de réduction des volumes de déchets et d'évolution de leur traitement.

Nous ne sommes qu'au début de l'aventure, et je prends vos interventions, particulièrement celle de Mme CIEPLINSKI, comme une invitation à hâter le pas. C'est votre rôle aussi, je le prends avec sérieux. Je le fais à la fois pour les élus du Conseil communautaire, pour les membres du Codev, je trouverais intéressant que l'on organise une visite du centre départemental de traitement des déchets de Vert-le-Grand, deuxième centre en France, pour que tous les élus puissent mesurer à la fois le professionnalisme sur le traitement des déchets, mais aussi le volume que cela représente et l'urgence que nous avons à régler cette question.

Je suis persuadé qu'à la SEMARDEL, on pourra vous organiser une visite très intéressante, à la fois sur l'enfouissement des déchets et ce que cela représente en termes de volumes et de techniques mises en œuvre pour mieux traiter nos déchets. Cela ne concerne que trois des neuf communes du territoire, mais c'est intéressant et cela intéressera tout le monde. Je demande au

cabinet d'organiser cela et de lancer une invitation collective et aux membres du Conseil communautaire et aux membres du Codev.

Ce sera une bonne façon de commencer le sujet et de nous mettre dans l'ambiance, avant la commission animée par Sylvie, avec le président de la commission.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI et 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

IV. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons procéder au vote sans présentation ni débat, si cela vous convient, du point concernant le vote des AP-CP.

M. DEGEN.- Par rapport à la piscine de Brunoy, le 9 février, le montant de l'opération s'élevait à 11,524 M€. Je lis dans le document, 12,140 M€ plus les 2 millions qui sont en suspension. Je me réjouis, nous sommes prêts pour les Jeux Olympiques 2024, puisque nous avons la piscine olympique. Le coût d'une piscine olympique neuve est à partir de 14 M€.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne pense pas que ce soit le cas, il s'agissait d'une réhabilitation.

C'est plus une remarque qu'une question.

Nous pouvons passer au vote sur les AP-CP.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI et 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

V. MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. le PRÉSIDENT.- Point sur la modification des attributions de compensation, qui ont été vues en CLECT.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

VI. SYNDICAT MIXTE FERME EAUX DU SUD FRANCILIEN – ATTRIBUTION D'UNE DOTATION INITIALE

Mme COTTE.- Vous vous souvenez que nous avons voté le principe de la création d'un syndicat mixte fermé pour l'acquisition des outils de production du réseau interconnecté sud francilien pour la production d'eau potable.

Les statuts que nous avons approuvés, le tout à l'unanimité, prévoyaient que pourraient être instituées des dotations au profit du syndicat mixte fermé pour lui permettre d'assumer ses missions en attendant qu'il ait des ressources propres provenant de son activité.

C'est cette dotation que nous vous proposons de voter ce soir. Elle sera inscrite au budget primitif annexe de l'eau potable.

Elle est d'un montant de 50 000 €, et pour information, c'est un montant identique pour toutes les communautés d'agglomération fondatrices du SMF.

M. le PRÉSIDENT.- Je précise que les discussions, les négociations continuent avec Suez sur le rachat des usines de production, à un rythme plus lent qu'espéré, mais avec une date désormais fixée au 21 avril pour la remise par Suez des conditions de rachat, qui donneront sans doute lieu derrière à des débats. Je peux imaginer avec d'autres que les propositions ne soient pas conformes à celles souhaitées par le territoire. Nous allons entrer dans un round final de négociations que nous souhaitons voir aboutir au plus vite, mais cela avance.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. COLAS.- Je précise, car je ne suis pas sûr qu'on l'ait annoncé lors de notre dernière réunion, que les négociations conduites avec Suez, pour qu'elles puissent se dérouler – c'était une condition *sine qua non* de l'engagement de ces discussions –, sont couvertes par un accord de confidentialité adopté par le comité syndical du syndicat mixte fermé lors de sa dernière réunion. Vous avez tous et toutes en tête le mandat donné aux membres de notre assemblée qui nous représentent au sein du syndicat pour conduire les négociations, mais cela veut dire concrètement qu'une fois l'offre remise le 21 avril, date qui nous a été annoncée, il sera impossible de faire état de son contenu, puisqu'elle sera couverte par l'accord de confidentialité.

S'ouvrira ensuite un round de négociations où les propositions que nous serons amenés à faire en réponse à celles de Suez seront elles-mêmes couvertes par cet accord de confidentialité, qui a vocation à tomber dès lors qu'un accord sera trouvé. L'ensemble des pièces échangées deviendront publiques et si aucun accord n'a été trouvé, les données transmises au SMF pourront devenir publiques dans un délai de trois ans. C'était la condition pour que les discussions puissent s'engager.

Si un accord est trouvé, l'ensemble des pièces sur la base desquelles il aura été fondé deviendront publiques et cela justifiera une décision, mais il sera impossible pour le SMF et ses représentants de faire des points d'étape sur les discussions, puisque celles-ci seront couvertes par l'accord qui a été validé.

M. le PRÉSIDENT.- Nous visons évidemment un accord, et dès lors qu'il y a accord, il y a publicité des pièces. Il n'y a même pas de dérogation par rapport au droit, parce que nous sommes dans des discussions préparatoires et aucun document définitif ne justifie des communications au titre de la CADA. C'est une demande expresse de Suez, dans l'hypothèse où nous n'aboutirions pas avec eux, qui a été évidemment examinée par nos cabinets d'avocats.

Encore une fois, nous ne sommes pas dans ces dispositions d'esprit.

M. CARRÈRE.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce sujet. Nous avons proposé une motion sur l'eau que nous aimerions faire examiner au début du point suivant, pour faire une intervention globale.

Ensuite, je veux rappeler que les avocats ne font pas le droit et qu'en tout état de cause, ce sont des conseils qui peuvent aussi être remis en cause dans le cadre de décisions de justice.

Attention, je ne suis pas sceptique, j'entends parfaitement la nécessité d'avoir une certaine confidentialité sur les échanges, mais je voulais apporter ce point de précision.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Nous sommes dans les mêmes dispositions d'esprit sur l'ensemble des bancs de cette assemblée. Notre objectif est d'aboutir. Je suis convaincu que nous aboutirons, et à une solution qui sera bien meilleure que celle qui aurait consisté à poursuivre l'achat d'eau dans les conditions que nous connaissons depuis 50 ans. Il y aura sans doute un débat démocratique et il est légitime, entre ce qu'on aurait dû faire et toper ou ce qu'on aurait pu essayer d'obtenir, et chacun aura beau jeu de dire que nous aurions pu aller plus loin, etc. Mais nous saurons nous retrouver le moment venu pour voir le chemin parcouru, le verre à moitié plein et non à moitié vide, sans mauvais jeu de mots, même si nous avons bien conscience que le verre ne sera qu'à moitié plein ou à moitié vide. Si nous voulons aboutir à un accord, il faut que les deux parties s'entendent.

On peut être jusqu'au-boutiste, mais en l'étant, on n'aboutit pas. Il faut que l'on atterrisse.

Je le dis avec confiance car je pense que nous partageons tous ici le même souci. Je dois vous dire que c'est un sujet de discussion au sein des autres agglomérations, un de mes collègues notamment nous a alertés sur ce point. C'est bien légitime. À un moment ou à un autre, il faudra voir avec Michel BISSON comment formaliser, mais j'ai proposé un temps d'échange avec l'ensemble des Conseils communautaires des quatre agglomérations concernées, et même cinq, puisque CPS est monté dans la barque, pour vous rendre compte et vous dire légitimement où nous en sommes et pourquoi un certain nombre de choix seront faits, et que nous le fassions collectivement car nous sommes embarqués dans l'aventure tous ensemble.

Nous ferons sans doute cela avant l'été.

Je vous remercie par avance de la confiance que vous accordez à vos représentants dans ce dossier, qui est le plus important à traiter dans cette mandature d'un point de vue technique, écologique et financier.

Nous passons au vote sur la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

M. le PRÉSIDENT.- Il est d'usage de faire les motions en fin de séance. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu un échange entre les porteurs de la motion et la réponse de l'exécutif. Si on s'en

tient au débat tel qu'il a été imaginé, je propose... je ne sais pas si la présentation du budget annexe Eau potable se fait d'abord... Vouliez-vous faire la motion d'abord ?

Je suis ouvert sur le sujet.

Vous lisez la motion. A-t-elle été remise à tout le monde ?

C'est habituellement plutôt en fin de séance, mais compte tenu de l'ordre du jour et des échanges qui ont eu lieu, je vous propose de lire la motion et que l'on puisse y répondre avant de passer au point n°7.

M. CARRÈRE.- Je vais donner lecture de la motion. Je précise que les échanges ont été très brefs, très furtifs.

(Lecture de la motion.)

La raréfaction de l'eau est le défi majeur du XXI^e siècle

Les canicules, sécheresses et incendies, font disparaître nos rivières. Les pluies torrentielles et coulées de boue n'épargnent aucune région du monde. Le dérèglement climatique perturbe le cycle de l'eau et entraîne aujourd'hui autant de morts que les guerres. Dans le même temps, des grandes entreprises privées font main basse sur « l'or bleu », encouragées par notre modèle économique (Depuis 2020 et son introduction en Bourse, l'acre-pied d'eau est passé de 495 \$ à près de 1200 et les prévisions annoncent une hausse de consommation de 55 % d'ici à 2050). La qualité de l'eau est altérée par les pollutions, l'agriculture chimique et l'artificialisation des sols qui empêchent le bon fonctionnement du cycle de l'eau. Dans certains endroits de notre pays, d'ici à 50 ans, le volume d'eau dans les nappes phréatiques pourrait chuter jusqu'à 50 % et notre territoire communautaire ne sera pas épargné !

Il y a urgence à agir : trois jours sans eau et nous sommes morts.

L'eau au robinet n'est pas une évidence et il faut que les citoyens puissent se réapproprier ce bien commun de l'humanité. Ces derniers jours, l'actualité nous rappelle que le changement climatique est irréversible et ses conséquences sont beaucoup plus rapides et radicales que ce que les scientifiques ont pu modéliser. Ainsi, nous avons déjà 15 départements en métropole qui sont en restriction d'usage de l'eau tant les réserves sont déjà faibles alors que nous sommes à la mi-avril. Le manque d'accès à l'eau potable devient une réalité qui frappe de nombreux concitoyens. Il est de notre devoir d'agir pour garantir le droit à l'eau potable, il n'est pas admissible qu'un rapport publié au début de ce mois d'avril par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail signale qu'environ un tiers de l'eau distribuée en France serait non-conforme à la réglementation car contaminée par les métabolites du chlorothalonil, un pesticide pourtant interdit depuis 2019.

Ces constats et inquiétudes sont fréquemment documentés, comme dans le rapport de la commission d'enquête relatif à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés. Pire, la Cour des comptes alerte dans son rapport annuel 2022 sur la gestion inadaptée de l'eau face à sa raréfaction. Il est temps d'agir.

Le président de notre communauté d'agglomération évoque dans une récente tribune la reprise à l'échelle de nos 9 communes du contrat de distribution de l'eau sans préciser que cette reprise s'organisera par une délégation de service public par un opérateur privé, ce qui n'est pourtant plus trop le sens de l'histoire. En effet, les entreprises privées en France n'ont plus que 6 300 contrats sur 31 300 services d'eau et d'assainissement. Dans ces services délégués aux privés, il y a urgence d'imposer par la loi ou par contrat un renouvellement des canalisations de 1 à 2 % par an au dépend des profits pour supprimer les fuites.

Le temps est venu d'engager la gestion publique locale et citoyenne de l'eau partout dans les plus brefs délais et d'assurer un contrôle efficace sur les délégataires qui assurent encore le service pour le compte des collectivités.

Les annonces du chef de l'Etat lors de sa visite au lac de Serre-Ponçon il y a quelques jours doivent être prises en compte par notre communauté d'agglomération. Si comme à son habitude le président a annoncé un plan culpabilisant pour les gens, il est surtout climaticide pour la Planète.

Alors qu'en novembre dernier les députés de la minorité présidentielle ont rejeté en bloc la proposition de loi sur l'eau mettant en place la tarification progressive et différenciée de l'eau selon les usages, il prétendrait vouloir la mettre en place maintenant. C'est ubuesque.

Les annonces faites doivent nous interpellier même si elles sont parfois décalées et non réfléchies. Ainsi, rendre plus cher les mètres cubes pour l'usage de confort sans renchérir l'usage professionnel de l'eau qui, aujourd'hui, bénéficie d'une tarification dégressive et d'avantages fiscaux revient en quelque sorte à créer une prime à la consommation exagérée. Car dans le même temps, ne pas réguler les autorisations de captages des industriels qui pompent sans gêne en pleine sécheresse pour vendre de l'eau et des sodas à l'exportation est suicidaire.

Le choix réaffirmé de donner la priorité au nucléaire, alors que c'est le troisième consommateur d'eau douce après l'agriculture et l'eau du robinet, n'est pas sérieux, puisque les niveaux d'eau des fleuves vont baisser de 10 à 40 % et notre territoire est alimenté à 85 % par l'eau de la Seine qui comporte à moins de 100 km en amont la centrale de Nogent-sur-Seine. Cette centrale aura-t-elle cet été des dérogations alors que la température de notre fleuve sera trop élevée pour la refroidir ?

Le plan de sobriété annoncé qui consiste à demander aux gens de mettre des réducteurs de débit sur les robinets n'est pas sérieux, surtout lorsque des retenues colinéaires et des méga-bassines vont pomper l'eau pour faire de la neige artificielle ou pour produire du maïs destiné à l'exportation.

Enfin, si le cycle de l'eau est infini, n'oublions pas que le traitement des eaux usées et des eaux de pluie est crucial pour préserver ce cycle. Ainsi, si les agences de l'eau doivent avoir plus de moyens comme le dit Emmanuel Macron, pourquoi depuis 5 ans l'Etat pompe dans leurs budgets financés sur la facture des usagers au détriment des investissements ?

La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine décide de s'engager contre la marchandisation de l'eau, elle défend la consécration d'une gestion publique forte, démocratique et collective de l'eau, afin de préserver sa quantité tant que sa qualité.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour impliquer les citoyens à la fois dans la gestion de l'eau, dans la maîtrise de ses usages et dans la détermination des besoins et des pratiques dans la gestion de la délégation de service public.

Elle choisit de lutter contre les pertes d'eau en agissant sur la qualité du réseau, elle veut mettre fin aux gaspillages et prévenir les consommations ostentatoires.

Elle décide de faire reculer l'usage de l'eau en bouteille en préservant la qualité de l'eau par l'usage de traitements moins polluants.

Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose une réponse de l'exécutif, avec Romain COLAS pour commencer.

M. COLAS.- Un premier bout de réponse, dont une part est apportée par le budget annexe de l'eau potable que nous avons à examiner. J'ai beaucoup en partage avec le contenu du texte qui vient d'être lu par Christophe CARRÈRE. Je pense qu'il y a dans ce texte un certain nombre d'arêtes qui empêcheraient son adoption à la majorité, notamment sur des sujets qui dépassent le seul sujet de l'eau. J'en reste, dans ma réponse, à ce qui concerne l'Agglomération et son action.

S'agissant d'une exigence publique d'un renouvellement allant des réseaux de 1 à 2 %, précisément pour lutter contre les réseaux fuyards et assurer la pérennité du patrimoine public que constituent les réseaux de distribution d'eau potable, le texte de la motion qui nous est soumis est entendu, puisque le choix fait par l'exécutif dans le lancement de la consultation sur la future DSP est de fixer un seuil minimal de renouvellement des réseaux à 1 %. Charge aux entreprises qui déposeront des offres de se challenger pour nous proposer, au-delà de ce 1 %, un modèle qui permettrait d'accélérer ce renouvellement de réseau en prenant en compte les paramètres financiers, avec un seuil minimal incompressible de 1 %, ce qui représenterait un progrès par rapport à la situation antérieure.

Pour ce qui nous concerne, puisque cette motion nous y appelle, la réduction des profits sur l'eau, nous avons commencé à le faire, de façon timide, mais cela se traduit concrètement dans ce projet de budget annexe de l'eau potable. Il est pour une part financée dès 2023 au terme d'une négociation conduite avec Suez, le seul des deux délégataires intervenant actuellement sur le territoire qui était concerné. Nous avons exigé de Suez, puisque nous avons été amenés à valider des avenants de prolongation pour aligner les dates de fin de contrat au 31 décembre 2023, de renoncer à une part de son profit lié à la prolongation de ces contrats, pour que cette part vienne abonder dès 2023 le budget annexe de l'eau potable.

C'est timide, mais c'est un début. Cela marque, je crois, le fait que nous changeons de braquet sur la gestion de l'eau dans notre territoire. Il y a un élément, au-delà des éléments de débats politiques légitimes – j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet –, avec lequel je suis en

désaccord, non pas sur le fond, ni sur les objectifs de long terme, sur ce que sont nos capacités à date, c'est celui qui revendiquerait le passage – je me suis déjà exprimé sur le sujet, cela ne sera une surprise pour personne – à une régie publique de l'eau dans notre territoire dès le 1^{er} janvier 2024. Nous ne sommes pas outillés, cela ne serait pas raisonnable, cela mettrait même en péril potentiellement notre capacité à assurer le service.

Avec le lancement d'une consultation pour une DSP sur 7 ans avec le reversement par le futur délégataire de frais de contrôle, sur une durée raisonnable, nous permettons à l'Agglomération, sur la base de recettes propres, de se doter des outils, notamment d'un schéma directeur de l'eau potable, qui permettront aux élus, qui auront été mandatés pour cela dans le prochain mandat, d'être armés pour choisir de prolonger un modèle en DSP ou bien de passer en régie.

Nous franchissons, avec ce futur contrat de DSP, avec la création du budget annexe de l'eau potable, le lancement des études sur le schéma directeur, une étape importante qui permettra de tendre – les élus qui seront à notre place dans le prochain mandat en décideront –, demain, potentiellement, à une régie publique de l'eau sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

S'agissant de maîtrise publique de l'eau, nous venons de l'aborder avec le SMF, on a d'un côté la distribution, je viens de dire ce qu'il en était, nous conduisons, et ce n'est pas une mince affaire s'agissant de maîtrise publique de l'eau, les discussions évoquées, pour placer – cela doit être la priorité des priorités – sous maîtrise publique, au regard des enjeux notamment sur l'avenir de la ressource qui ont été évoqués, la production et le transport. Face aux défis climatiques et au dérèglement auxquels nous devons faire face, c'est là-dessus principalement, en priorité, que doit pouvoir s'exprimer l'intérêt général au travers des élus plutôt que l'intérêt particulier des actionnaires d'une entreprise.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si tu as proposé qu'il y ait une rédaction.

M. COLAS.- Pour ce qui concerne l'action de notre Agglomération, en propre, j'ai fait part à la fois des points d'accord et de mes réserves, voire de mon désaccord sur le fait de tendre à une régie publique dans une échéance brève. Il y a d'autres sujets dans cette motion, mais j'ai eu l'occasion de m'en ouvrir aux élus du groupe RGE avant le début de cette séance, qui en empêcheraient l'adoption. Avec celles et ceux qui voudront m'accompagner – Christine COTTE est concernée par ces sujets, notamment –, je propose qu'avant notre prochaine réunion, nous puissions travailler avec le groupe RGE pour rédiger une motion susceptible de recueillir l'assentiment majoritaire de notre assemblée. Il y a une forme d'unanimité autour de la table sur le fait que nous devons nous réarmer sur la question de l'eau. C'est ce que nous faisons, au rythme qui peut être celui que nous pourrions suivre, mais avec un volontarisme indéniable.

Je serai heureux de proposer ce travail en commun, afin que nous puissions adopter une motion à vocation majoritaire, si ce n'est unanime, la prochaine fois.

M. le PRÉSIDENT.- Proposition de retrait et d'examen au prochain Conseil communautaire fin juin. Cela vous agréait-il ?

(Approbation des élus RGE.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Nous allons essayer de faire ce travail.

Je vous propose de passer à l'examen de la délibération.

M. COLAS.- C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 277 855 €, avec des crédits de fonctionnement liés à l'action que j'ai préalablement évoquée, pour 150 000 € :

- ✓ 50 000 € fléchés de participation de notre intercommunalité aux frais de fonctionnement du syndicat mixte fermé dans l'attente de la création de ses ressources propres ;
- ✓ 50 000 € de participation du budget annexe de l'eau au budget général pour financer les frais de personnels liés à l'exercice de la compétence eau potable ;
- ✓ 50 000 € fléchés vers des crédits d'étude dans le cadre de l'élaboration pluriannuelle du schéma directeur de l'eau potable.

Le restant des crédits de fonctionnement est basculé en section d'investissement pour alimenter un fonds travaux qui nous permettra, sous maîtrise publique de l'Agglomération, de financer les extensions de réseau et de ne pas laisser ce travail aux délégataires privés.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- C'est une première dans la collectivité, nous l'aurons maintenant chaque année ce qui permettra de mieux suivre le service.

VIII. AVIS RELATIF A LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

M. le PRÉSIDENT.- C'est bénévole, précise l'intéressé.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

IX. LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)

Mme GARNIER.- Un rappel, le PPGDID est le dernier outil à mettre en place dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, dite la CIL. Vous savez que dès 2016, nous avons mis en place cette CIL, puis en 2019, nous avons voté le règlement intérieur, puis la charte. Nous sommes en cours de rédaction pour le projet de convention intercommunale d'attribution, la CIA.

Comme je le dis, c'est la dernière étape de la fusée, nous sommes tout en haut. Le plan vise à rendre opérationnelle la réforme engagée sur notre territoire concernant les attributions de logements sociaux.

Il nous faut délibérer en faveur de ce lancement du PPGDID, parce que le législateur nous impose une date butoir au 31 décembre 2023 par la mise en place également d'un système de cotation de la demande de logement social. Ce système de cotation fait partie intégrante du PPGDID.

Il s'agira de coter les demandes de logements sociaux selon des critères objectifs nationaux obligatoires de façon à faire remonter sur les listes des demandes prioritaires, sans toutefois conduire à une attribution automatique.

Nous mettrons en place des critères facultatifs et locaux qui seront définis avec les communes, qui seront pris en compte dans cette cotation.

L'objectif est d'apporter une aide à la décision aux services logement communaux et aux bailleurs en commission d'attribution dans les sélections des candidatures.

Le PPGDID doit également permettre d'apporter une information claire, lisible et transparente aux demandeurs de logements sociaux sur leur dossier et sur le processus d'attribution de logements sociaux par l'intermédiaire de création de SIAD, services d'information et d'accueil aux demandeurs.

Bien entendu, si nous votons le lancement de cette procédure, nous serons amenés à créer des ateliers avec les communes pour développer la cotation de la demande. Notre plan sera ensuite soumis au préfet, après avoir été porté à l'ordre du jour de la CIL puis d'un Conseil communautaire en fin d'année.

M. GUIGNARD.- Comme évoqué lors de la commission politique de la ville et renouvellement urbain du 28 mars, l'article 6 de cette délibération pose problème. D'une manière générale, les droits de réservation des communes en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts sont plafonnés à 20 %, mais à Yerres, les parts détenues par la Ville dans le capital de la SEM habilitée lui permettent 50 % d'attributions supplémentaires de logements sociaux.

Cette situation unique dans notre Communauté d'Agglomération ne permettra pas de garantir la mixité sociale et un équilibre social de l'habitat par les attributions. C'est pourtant l'un des objectifs du PPGDID que nous votons ce soir.

Pour nous, cette exception yerroise ne doit pas perdurer. Il s'agit de démontrer maintenant que chaque commune tient son engagement communautaire.

M. DAMIATI.- Par rapport à cette délibération que je vais voter, je voulais souligner la solidarité entre les différentes villes pour l'ANRU, portée depuis plusieurs années et notamment par Christine, les efforts faits. M. GUIGNARD vient de parler de l'attribution. Avant l'attribution, il faut aussi parler des constructions. Souvent, on a des critiques sur des constructions à venir avec des villes déficitaires en termes de logements sociaux. On ne peut pas être dans cette volonté de trouver une véritable mixité sociale et de répondre aux attentes du législateur, notamment par rapport à la loi SRU, et d'un autre côté, critiquer les projets qui sont lancés, notamment pour pouvoir rattraper le taux de logements sociaux et aussi participer assez activement à la mixité sur l'ensemble de notre territoire.

Je voulais souligner la solidarité de l'ensemble des villes, quelles qu'elles soient. Vous avez cité la ville de Yerres, nous sommes sévèrement sanctionnés par le législateur. Nous essayons de trouver des solutions, mais vous le savez très bien, le foncier est rare et cher. Les échanges que

nous pouvons avoir vout plutôt dans le bon sens, et chaque ville essaie de faire son maximum pour trouver les meilleures solutions.

M. CLODONG.- Yerres joue la carte de la solidarité communautaire. Nous allons voter des subventions pour les projets ANRU de plus de 11 M€ pour les communes de Montgeron, Vigneux et Épinay, avec grand plaisir.

Sur la partie mixité sociale, je vois les Yerrois qui viennent habiter la ville, beaucoup viennent de notre Agglomération, d'Épinay-sous-Sénart, de Vigneux-sur-Seine, ou d'ailleurs. La préfecture a des contingents, d'ailleurs, et place des familles à Yerres, que nous accueillons avec grand plaisir.

Vous parlez d'exception yerroise, la ville de Yerres dispose d'une SEM qui fête ses 20 ans cette année, qui a été créée en 2003. Il est important que cet article 6 soit mentionné parce que, comme le disait Michaël DAMIATI, il faut construire le logement social avant de le faire habiter. Depuis 20 ans, ce sont les impôts des Yerrois qui paient ce logement social, à coups de plusieurs millions d'euros, soit par subvention directe soit par garantie d'emprunt.

C'est un cas unique, c'est vrai, dans l'Agglomération, mais c'est un cas réel et ce sont les impôts des Yerrois qui subventionnent et paient ces constructions.

Mme GARNIER.- Michaël et Olivier ont résumé la situation.

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez compris ma méthode, qui n'est pas uniquement la mienne, approuvée par l'ensemble de l'exécutif : que nous réussissions à construire des politiques publiques communes. C'est un sujet, mais il y en a d'autres, sur lesquels nous partons de situations différentes. Il faut que nous réussissions à converger. Cela peut prendre un peu de temps.

Je considère que sur ce sujet du logement social, nous avons beaucoup progressé ensemble sur notre façon de voir et sur les questions de construction et de peuplement. Il y a d'ailleurs des interrogations légitimes de l'ensemble des maires, et pas uniquement des maires qui se sont exprimés aujourd'hui, sur les nouvelles règles fixées par l'État. J'entends les remarques des maires qui, aujourd'hui, ont la possibilité, lorsqu'ils reçoivent ou lorsqu'ils ont connaissance d'un dossier de demande de logement, d'intervenir sur des réponses positives de logement. Il est légitime que les maires puissent continuer à jouer ce rôle.

La délibération qui est votée ce soir, si vous l'approuvez, vise non seulement à enclencher ce processus très novateur et à être dans une dynamique très positive pour le territoire, mais également à mettre un certain nombre de conditions pour la réalisation, et donc, un dialogue exigeant avec l'État. Il est important de ne pas créer d'« usine à gaz » où les élus se trouveraient totalement dépossédés de cette question du peuplement.

Si vous me permettez cette remarque toute personnelle, je pense que l'État a encore une vision des élus locaux assez erronée. On n'est plus comme il y a 30, 40 ou 50 ans, avec des élus qui donnaient des emplois ou des logements en fonction de critères n'ayant rien à voir avec des critères sociaux. Tous les maires, quelle que soit leur étiquette politique, traitent les questions

d'emploi et de logement sur des critères que j'estime rationnels, mais qui n'excluent pas la patte humaine. C'est ce que nous devons réussir à trouver. Je ne doute pas que nous y parvenions.

Nous essaierons de le faire ensemble si vous approuvez la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

X. CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Mme GARNIER.- Cette convention porte sur le PRIR la prairie de l'Oly à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, le PRIR la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, le PRIN la Plaine à Epinay-sous-Sénart. Son approbation qui permettra sa signature permettra dès lors un engagement opérationnel des projets, et tous les bailleurs, l'État, l'ANRU et les habitants sont en attente de cette signature pour faire avancer ces projets.

S'agissant du PRIN des Hautes-Mardelles, le projet ayant été retravaillé dans le cadre de la mission d'appui de l'ANRU, il sera présenté d'ici la fin avril en comité d'engagement de l'ANRU. Nous y reviendrons dans un deuxième temps.

Il vous a été démontré les programmes et les plans de financement pour les deux PRIR et le PRIN de la Plaine. La contribution financière de la Communauté d'Agglomération consacrée à la réalisation de ces trois projets de renouvellement urbain est de 11 325 963 €.

M. GUIGNARD.- Avant de commencer, je voudrais vous signaler que lors de la commission, nous n'avons pas eu les annexes de la convention. Celle-ci fait 90 pages, ce qui n'est pas mal, mais les annexes font 58 pages de plus, et elles sont assez importantes, parce qu'il y a des dessins, des plans. Pour la compréhension, c'est intéressant. Nous ne les avons pas eues pour la convention, nous les avons eues dans le dossier, je m'en suis rendu compte quand nous l'avons reçu, pour le Conseil de ce soir.

Concernant cette convention, je voudrais aborder deux sujets.

Le premier sujet est le relogement. En matière de relogement, il faut :

- être attentif au besoin des habitants, c'est-à-dire à la qualité et à l'accompagnement des familles, en stabilisant le personnel affecté à cette tâche, ce qui n'a pas toujours été le cas ;
- respecter le plus possible le souhait des familles de rester souvent dans le même quartier ou la même ville ;
- faire en sorte de leur proposer des logements de taille et de qualité équivalentes en accord avec le besoin familial ;
- s'assurer que les nouveaux loyers et charges soient du même niveau que ceux de l'ancien logement. Parfois, ce n'est pas si simple, quand on quitte un logement chauffé par le réseau de la géothermie ;

- prendre en compte également la stabilité de la scolarité des enfants.

Dans ces problématiques, l'avenir de plusieurs centaines de famille est en jeu. Nous serons attentifs à ce que la suite des opérations de relogement se fasse conformément aux attentes des familles.

Le deuxième sujet est la reconstitution. Les trois programmes dont nous débattons ce soir prévoient la reconstitution de 554 logements sociaux locatifs. Pour le programme de la prairie de l'Oly et de la Croix Blanche, la reconstitution de 269 logements sociaux est détaillée dans la convention de la manière suivante : 76 logements à Boussy-Saint-Antoine, 72 à Crosne, 57 à Vigneux-sur-Seine, 39 à Montgeron, 25 à Quincy-sous-Sénart.

À ce total s'ajouteront 285 logements liés au programme de la Plaine à Epinay-sous-Sénart, qui ne sont pas détaillés, puis ceux du nouveau projet des Hautes-Mardelles.

Je voudrais encourager certaines communes de notre Agglomération à remplir leurs objectifs en termes de nombre de logements sociaux. L'objectif légal de toutes les communes de notre Agglomération est d'atteindre *a minima* un taux de 25 % de logement social. Pour Yerres, le taux est de 14,67, pour Brunoy, de 20,18. Ces deux communes étant par ailleurs déclarées carencées par l'État pourraient se voir sanctionnées par le préfet. Le taux de Crosne est de 15,94 %, largement inférieur à l'objectif de 25.

Il est indispensable pour ces communes d'agir fortement sur la production de logements sociaux, et ainsi, sur la répartition de ces logements dans notre Agglomération, cela permettra d'éviter des phénomènes de ghettoïsation trop pesants sur notre territoire.

Mme GARNIER.- Pour le premier point, je voulais vous rassurer, des enquêtes sociales prennent en compte les différents éléments que vous avez cités. Un travail précis est fait avec les familles. N'ayez pas d'inquiétude, c'est justement là où le processus est un peu long, parce qu'il faut répondre au maximum à ce que demandent les familles. Comme vous le disiez tout à l'heure, avec la géothermie, nous savons que les loyers sont moins chers et nous essayons de trouver des accords avec les familles pour qu'elles ne souffrent pas de ces problématiques. Tout est fait pour répondre aux exigences et aux demandes des familles, par rapport au travail, aux enfants, etc. À ce niveau, n'ayez pas d'inquiétude.

Sur l'autre point, vous l'avez souligné, des villes n'ont pas atteint les 25 %, mais elles travaillent à rattraper ce retard. Je peux vous assurer que l'on a tous les jours, toutes les semaines, des évolutions. J'ai encore rencontré les différents maires des villes et nous avons retravaillé sur ces tableaux, qui évoluent tout le temps. Je peux vous assurer que toutes les villes y contribuent. Certaines villes n'ont plus de foncier, c'est compliqué aussi, mais elles font des efforts pour pouvoir répondre aux exigences de l'État et pour qu'il y ait aussi une mixité sociale.

Il faut trouver un équilibre, mais j'ai sous les yeux les tableaux, je pourrai vous les montrer, mais ils varient tout le temps.

Les villes travaillent sur les projets. Un projet, entre le moment où on autorise un permis de construire, la réponse n'est pas forcément tout de suite puisqu'on peut avoir des recours, on peut

avoir beaucoup de choses. Avant qu'un projet ne soit définitif, cela met quelques années. Nous avons travaillé aussi sur les villes, sur les sectorisations, puisqu'avec l'État et l'ANRU, c'était une possibilité, c'est compliqué, des projets devaient avoir lieu et subitement cela tombe à l'eau. On travaille sans arrêt, mais je peux vous assurer que je fais régulièrement le tour des villes et je vais régulièrement voir mes collègues pour travailler sur ces points.

Vous avez cité Yerres et Crosne, je peux vous assurer que dans mes nouveaux tableaux, ces deux villes remplissent largement les demandes. Quant à Brunoy, elle reconstitue une grande partie sur sa ville mais est en décalage, puisque le projet des Hautes-Mardelles doit passer dans le comité d'engagement de l'ANRU ; il y a un décalage dans le temps, mais c'est prévu au niveau des reconstructions et de la restitution de l'offre.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. PREVENTION SPECIALISEE : AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018/2020 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION « PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE »

Mme GARNIER. - Un rappel : c'est l'avenant numéro 4 à la convention d'objectifs et de moyens de 2018 à 2020. Il y a une convention tripartite entre le Conseil départemental, l'association de prévention spécialisée Val d'Yerres Val de Seine et notre Agglomération. Vous avez les différents engagements humains et financiers. Le financement 2022 du Département sera reconduit pour le premier semestre à hauteur de 648 000 €. C'est reconduit à l'identique pour cet avenant qui court jusqu'au 30 juin 2023. Il s'agit d'autoriser le président à verser une subvention de 141 410 € pour cette période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023.

M. GUIGNARD. - Cette convention que l'on nous propose ce soir vient prolonger pour la troisième fois la convention d'origine, qui couvrait les années 2018 à 2020. Avec des reconductions à l'identique, les moyens consacrés à cette action sociale restent inchangés depuis 2019. Les nombreux drames survenus ces dernières années touchant notre jeunesse sur notre territoire et plus particulièrement sur le département de l'Essonne nous font penser qu'une augmentation du budget et du personnel travaillant auprès des jeunes est indispensable.

Nous comptons sur les élus départementaux présents ici ce soir pour porter cette ambition au Conseil départemental.

M. le PRÉSIDENT. - Vos vœux vont être exaucés car, effectivement, la délibération qui vous est proposée correspond à une prolongation de la convention existante. En parallèle, le Conseil départemental a réfléchi à l'aune des événements dramatiques que vous évoquiez récemment et au fait, je pense que tout le monde l'aura remarqué, qu'il y a des phénomènes de rixes ayant pour théâtre des établissements scolaires.

Le Département a travaillé avec les services de l'État et a fait un parangonnage sur d'autres territoires, et est arrivé à la conclusion qu'il convenait de développer des actions de médiation dans les collèges. Le Département de l'Essonne se propose de déployer des médiateurs dans les collèges, avec un objectif d'une cinquantaine de médiateurs sur les 100 collèges du département, ce qui est un effort considérable, qui se déploieront progressivement.

Une première expérimentation doit débiter au printemps sur notre territoire, au collège Wallon à Vigneux-sur-Seine, Draveil et Vigneux-sur-Seine. Ensuite, il y aura une extension du dispositif sur deux ans. En fonction des efforts faits par le Département, un travail est porté avec le bloc communal, intercommunalité ou villes pour voir de quelle manière nous ajustons la prévention spécialisée. Nous avons la chance d'avoir un territoire où celle-ci fonctionne bien, je crois que ce point de vue est partagé par tous les élus.

La volonté est de maintenir la prévention spécialisée tout en renforçant la médiation, et les discussions se poursuivent entre le Département et l'Agglomération. Je ne doute pas que nous parvenions à un accord entre ces deux nobles institutions.

Rendez-vous au prochain épisode, si vous en êtes d'accord.

(Acquiescement de M. GUIGNARD.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. TARIFICATION DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE 2023-2024

M. DAMIATI.- Cette délibération fait suite à celle que nous avons prise le 29 juin 2022 sur une refonte des tarifs qui s'échelonnait sur plusieurs années, avec la volonté d'avoir une politique tarifaire cohérente sur l'ensemble du territoire, de travailler sur une convergence des tarifs entre les conservatoires, notamment entre le CRD et les CRI, de garantir également une plus grande équité entre les usagers des différents conservatoires, notamment sur la pratique de certains instruments.

Il est donc proposé ce soir de continuer cette évolution tarifaire, de poursuivre l'harmonisation des droits de scolarité entre les trois CRC ou CRI, en s'alignant sur les différentes années et en respectant la volonté d'avoir une augmentation ne dépassant pas les 10 % par an.

La volonté de cette délibération est de poursuivre cette évolution des tarifs sur les pratiques collectives, qui étaient jusqu'à présent à un niveau très bas, avec une augmentation prévue en plusieurs temps pour limiter les impacts pour les usagers, notamment ceux de Montgeron, avec une première augmentation de 70 € sur l'année 2022-2023 et une augmentation de 75 € pour 2023-2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Je terminerai en disant que vous avez certainement noté une petite erreur sur les annexes qui vous ont été remises, notamment la tarification sur les droits d'inscription qui n'est pas de 35 € dans les conservatoires de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine mais de 40 €.

Mme CIEPLINSKI.- Je tiens à saluer la qualité des enseignements de musique et de danse sur le territoire. Je me réjouis aussi du travail engagé sur la suite des parcours artistiques des élèves de DEMOS, parce que ce travail semble prometteur et nous y serons attentifs.

Maintenant, si je viens à l'objet de la délibération en elle-même, elle poursuit l'harmonisation des tarifs qui, depuis le début, ne se fait que par le haut, avec des tarifs hors Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine réellement prohibitifs et discriminants.

Ne serait-il pas envisageable de négocier des conventions avec les Agglomérations voisines afin de ne pas faire supporter les tarifs par les seuls contribuables de l'Agglomération ? Je pense que des conventions doivent pouvoir se négocier.

Le barème d'abattement est insuffisamment ambitieux pour le quotient familial.

Ma question est : quand pourra être révisé ce barème de quotient familial ?

Cette politique d'harmonisation ne se fait que par le haut, avec ces deux remarques en particulier, et dans le contexte actuel d'inflation très forte, notre demande serait de mettre sur pause cette année l'harmonisation par le haut, en attendant de travailler aux deux sujets que je viens d'évoquer.

M. DAMIATI.- Le taux d'effort du contribuable et des usagers qui pratiquent l'apprentissage de la musique ou de la danse au conservatoire reste relativement faible, il est entre 12 et 20 %. Le reste à charge est pour la collectivité et l'ensemble des contributeurs de notre Agglomération.

Sur la première partie, je n'ai pas bien compris, parce qu'il y a des tarifs pour nos habitants et des tarifs extérieurs plus élevés, puisqu'ils ne participent pas au financement de nos conservatoires. Je n'ai pas bien compris si vous souhaitez augmenter ou diminuer les prix.

Concernant la pause que vous signalez, lors de la délibération de juin 2022, nous avons acté ensemble d'avoir une augmentation sur plusieurs années, pour justement limiter des hausses trop abruptes, pour arriver vers cette convergence. L'idée finale est d'arriver vers une vraie convergence sur l'ensemble des conservatoires du territoire, car vous avez certainement compris que nous parlons essentiellement des conservatoires de l'ex-Val de Seine – Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine –, et que nous aurons plutôt une baisse sur le prix du conservatoire du CRD de l'ex-Val d'Yerres.

J'en profite aussi, vous avez parlé de l'activité DEMOS, qui est aussi largement à souligner, et par rapport aux quotients familiaux, là aussi, nous avons gardé une tarification sociale, notamment sur certaines villes. Les usagers, et je pense à la ville de Vigneux-sur-Seine, sont aussi aidés d'un point de vue tarifaire par la Ville, afin de les aider à pratiquer la musique en leur évitant une trop forte contribution. Vous l'évoquiez très justement, le projet DEMOS est une vraie réussite sur

notre territoire, il a été réactualisé, nous repartons pour une seconde session et je salue le travail de l'ensemble des agents du territoire et de Sabine PEILLON pour la conduite de ce beau projet.

Je vous invite à venir au concert qui se déroulera le 24 juin à la Philharmonie de Paris.

Pour l'aspect social, nous y travaillons et au travers de ce projet DEMOS qui est aussi financé, et largement, par notre Agglomération.

Je terminerai en vous invitant à venir découvrir le nouveau conservatoire de Montgeron, qui est vraiment une très belle réussite et est assez exceptionnel. Je trouve que sur notre territoire, nous avons des équipements à la hauteur et qui incitent à l'apprentissage de la musique. Quand on voit le résultat de Montgeron, on se projette très facilement sur le conservatoire de Draveil dans quelques mois, qui sera, je pense aussi, une véritable réussite. Projetons-nous encore quelques mois plus tard en pensant à Vigneux-sur-Seine qui aura aussi, je l'espère, un équipement à la hauteur de sa ville et de la volonté portée par notre Agglomération et par son maire.

Mme CIEPLINSKI.- Pour expliquer à M. DAMIATI...

M. le PRÉSIDENT.- Que vous étiez pour une baisse et pas pour une hausse.

Mme CIEPLINSKI.- Évidemment.

Ma proposition était de négocier un remboursement avec les communautés d'agglomération de provenance de ces habitants, d'avoir une convention entre communautés d'agglomération. C'était ma proposition pour avoir des tarifs plus faibles.

M. le PRÉSIDENT.- Je me suis tout de suite dit que c'était une bonne idée que les contribuables extérieurs participent au financement du service public de leurs usagers, mais, évidemment, je demande que le sujet soit étudié. Je crains qu'en ouvrant cette porte, nous privions les habitants de notre territoire d'un accès au conservatoire. Concrètement, aujourd'hui, nous avons des demandes qui sont même potentiellement supérieures à notre offre, et cela fait partie des débats que nous avons notamment pour Vigneux-sur-Seine. Je suis, à la réflexion, plutôt réticent par rapport à votre proposition. Il serait intéressant de voir le nombre d'élèves extérieurs, j'imagine qu'ils sont liés aux classes à horaires aménagés qui existent à Bellevue et à Pasteur...

M. DAMIATI.- Non, ce sont ceux qui viennent de l'extérieur.

M. le PRÉSIDENT.- Cela mérite d'être regardé, parce que même si ces personnes paient plus cher, il ne faut pas qu'ils prennent la place d'élèves du territoire qui se verraient refuser l'accès.

M. DAMIATI.- Ce sont évidemment des personnes extérieures à notre territoire, cela ne concerne pas les classes CHAD et CHAM. La plupart des extérieurs sont plutôt dans la pratique du chant et ce sont souvent des adultes. Il y a rarement des enfants venant de l'extérieur, ce sont plutôt des adultes qui viennent dans nos conservatoires pour la pratique de la chorale et une pratique musicale en groupe ou en ensemble.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

XIII. MONTANT DE LA PARTICIPATION SALARIALE - RESTAURATION COLLECTIVE HOPITAL DUPUYTREN

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

XIV. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

► QUESTIONS ORALES

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons la chance d'avoir plusieurs questions orales qu'il nous faut examiner et auxquelles je dois faire réponse.

Auparavant, pour ne pas oublier, j'ai omis, dans les informations du président, de vous inviter à retenir une date importante, celle du 13 mai prochain, où nous invitons au même exercice que l'an dernier tous les membres des Conseils municipaux pour une présentation des dossiers de l'Agglomération, de leur état d'avancement.

Je voulais faire cette remarque après avoir écouté Michaël DAMIATI qui parlait des efforts de Crosne concernant la construction de logements. Nous évoquons souvent avec les maires ce sujet du décalage entre les dossiers abordés ici et la compréhension qu'il peut y en avoir dans les conseils municipaux car les lunettes ne sont pas les mêmes. Il est important que nous prenions ce temps pour faire cette présentation à vos collègues qui ne sont pas dans cette instance, le 13 mai au matin.

Vous recevrez une invitation prochainement.

Nous abordons la première question orale.

Première question

Mme CIEPLINSKI.- Lors des congés scolaires de février, sous prétexte de mesures d'économie, de nombreuses médiathèques de l'Agglomération ont subi des fermetures au public, ce qui a privé les jeunes ne partant pas en vacances d'accès à la culture et à un lieu de révision ou d'exposé en proximité.

Quel est le réel bilan financier de cette mesure injuste ? Quels ont été concrètement les économies réellement réalisées ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne suis pas en capacité de vous l'indiquer, parce que nous n'avons pas le retour des factures, mais je vous assure que nous vous les communiquerons.

Sur l'autre partie de votre intervention, je vous avouerai que j'ai été un peu surpris, vous qui défendez à juste raison un certain nombre de causes, notamment la cause écologique, que vous ne voyiez pas, au-delà des mesures d'économie qui étaient un des éléments de la décision, qu'il y avait aussi une démarche écologique de réduction de nos propres consommations, dans cette période de tension sur le marché de l'énergie.

Je vous indique que jamais l'ensemble des médiathèques n'a été fermé sur l'ensemble des territoires, c'est un choix fait par les maires de fermeture pour partie de nos équipements pendant les vacances d'hiver. Cela a été vrai pour les piscines, mais aussi pour les médiathèques, et à chaque fois, la moitié des équipements ont été ouverts. Je n'ai pas eu de mon côté de retour de la part d'usagers se plaignant, parce qu'il faut aussi que l'on habitue tout le monde, grâce aux différents dispositifs de portage des livres et autre, à pratiquer nos équipements publics de façon distincte.

Je vous apporterai la réponse sur les économies.

✦ **Deuxième question**

Mme CIEPLINSKI.- Depuis le début du mandat, soit trois ans, et malgré plusieurs questions en commission et au dernier Conseil communautaire, nous n'avons pas obtenu d'information concrète concernant la commission intercommunale d'accessibilité et son activité, alors même qu'il ne reste plus qu'un an pour l'application totale de la loi du 11 février 2005.

Pouvez-vous nous faire une présentation de la composition de la commission, de son activité, des listes et des inventaires qu'elle tient, liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et personnes âgées, état d'avancement des agendas d'accessibilité programmés ?

M. le PRÉSIDENT.- La commission à laquelle vous faites référence ne s'est pas réunie pour la simple et bonne raison que les opérations d'accessibilité conduites dans les équipements de l'Agglomération n'entrent pas dans le cadre du décret, ce sont de plus petites opérations.

Je vous propose néanmoins, parce que votre question est légitime, que les services de l'Agglomération puissent, lors de la prochaine commission – la commission sport culture ou une autre commission –, vous indiquer les opérations réalisées, ce qu'il reste à parcourir d'ici l'échéance de 2024, échéance que nous entendons respecter.

Le travail est effectué, mais il n'y a aucun souci pour vous en rendre compte et il est plus logique de le faire en commission, si vous en êtes d'accord.

✦ **Troisième question**

Mme CIEPLINSKI.- Le 1^{er} avril dernier, à l'initiative du Codev, l'atelier citoyen sur les enjeux de la forêt de Sénart au XXI^e siècle a rencontré un franc-succès, hélas trop peu auprès des élus

communautaires, puisque seulement cinq ou six élus ont répondu présents, dont trois de notre groupe RGE.

Cette rencontre avec l'ONF a démontré, s'il en était encore besoin, combien notre forêt est un patrimoine précieux qui intéresse les habitants. Il a été mis en avant la nécessité d'expliquer et de communiquer sur sa gestion, en particulier sur les sites de coupes importantes. En effet, si l'ONF se veut rassurante en indiquant prélever moins de bois chaque année que ce que la forêt peut en produire, il n'en reste pas moins le besoin d'expliquer par exemple les coupes effectuées sur plus de 10 mètres de chaque côté de la nationale 6, qui interpellent la population, de valoriser son classement en forêt de protection, ou la nécessité d'informer sur les modes de gestion et les nécessaires adaptations au changement climatique.

Dans ce contexte, comment notre collectivité envisage-t-elle son rôle ? Comment peut-elle contribuer à répondre aux interrogations et inquiétudes des habitants ?

M. le PRÉSIDENT.- Je vous ai connu plus humbles. Vous étiez bien représentés le 1^{er} avril dernier, mais vous n'étiez pas les seuls. Sous forme de boutade : tout le monde ne peut pas être partout. J'essaie de donner les clés pour permettre aux uns et aux autres de s'approprier les sujets, d'avoir la capacité de se forger un jugement, mais nous réussirons à progresser collectivement de telle sorte que nous serons capables de nous faire confiance et qu'en fonction de nos domaines de compétence respectifs, certains suivront certains sujets et d'autres, d'autres sujets. Je ne vise pas l'exhaustivité, l'unanimité de la présence de tous les élus à toutes les manifestations organisées.

J'ai noté votre remarque.

Sur le sujet ONF, j'ai été choqué comme vous par les coupes. J'ai été interpellé par une association sur le sujet, j'avais sollicité la directrice de l'ONF en lui disant de cesser ces coupes.

M. CARRÈRE.- Non, ils coupaient encore cet après-midi sur la N6.

M. le PRÉSIDENT.- Ils m'avaient dit qu'ils interrompaient.

M. CARRÈRE.- Il y a encore le panneau « travaux », il y avait encore des ouvriers cet après-midi.

M. le PRÉSIDENT.- Pas de la même façon que sur les 10 mètres.

M. CARRÈRE.- Non, pas rase...

M. le PRÉSIDENT.- J'ai souvenir qu'ils arrêtaient la coupe et qu'ils procédaient par ailleurs, le long de l'itinéraire, à la coupe des arbres dangereux qui pouvaient tomber sur la chaussée. Nous vérifierons ce point, je vous propose d'ailleurs de vous communiquer la réponse faite en prévision de ce Conseil communautaire par la directrice de l'ONF et qui rappelle les conditions juridiques d'intervention et d'association des territoires.

Je voudrais terminer sur ce sujet pour vous dire que nous avons bien avancé dans les discussions avec l'ONF sur l'élaboration d'une nouvelle charte forestière, que plusieurs élus, les maires, et

plus spécifiquement Annie FONTGARNAND et Sylvie CARILLON, ont travaillé sur ce dossier. J'espère que nous pourrions aboutir avant le prochain Conseil communautaire et cela pourrait peut-être même faire l'objet d'une délibération de notre assemblée avant l'été. Il serait intéressant à cette occasion que nous puissions vous indiquer de quelle manière nous entendons travailler entre l'ONF et les collectivités – il y a notre Agglomération, il y en a d'autres, le Département y est associé –, et que nous puissions progresser dans la gestion sylvicole et l'accueil du public de cette forêt domaniale qui nous concernent tous.

✦ Quatrième question

M. SELLAMI.- Avec le risque de disparition du cinéma Le Buxy, les habitants des communes de Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, environ 50 000 habitants, se retrouveraient sans offre de cinéma de proximité.

Pourtant, chacune de ces communes compte au moins une salle qui pourrait héberger des projections.

Quelle solution de substitution pourrait être mise en place par l'Agglomération ou soutenue par elle, éventuellement en faisant appel aux compétences de l'actuel gérant du Buxy ?

M. le PRÉSIDENT.- Il y a plusieurs établissements, mais qui ont des statuts juridiques différents. Sur le périmètre de l'Agglomération, celle-ci gère aujourd'hui deux équipements, le Cyrano à Montgeron et le Paradiso à Yerres. Le Paradiso est exploité dans le cadre d'une DSP par le propriétaire du Buxy.

Pour l'Agglomération, compte tenu des informations que vous venez d'évoquer et qui sont réelles, la situation délicate du Buxy conduira malheureusement, selon toute vraisemblance, à la fermeture de cet équipement très prochainement, en dépit de tous les efforts que je veux vraiment saluer. Nous avons eu des réunions, auxquelles Michaël DAMIATI et Romain COLAS étaient présents, le gestionnaire du Buxy a une conscience professionnelle hors pair qui mérite d'être soulignée. C'est un crève-cœur pour lui, c'est un engagement d'une vie et ce n'est pas facile pour lui de tirer un trait sur cet engagement. Il le fait au-delà même de son propre intérêt financier, avec le souci que les choses puissent se passer du mieux possible sur le territoire. Nous avons échangé avec le gestionnaire avant Noël, les équipes de l'Agglomération et lui-même ont vu de quelle manière la continuité du service pouvait être assurée sur le Paradiso, nous sommes en capacité aujourd'hui de répondre positivement. Il y aura peut-être une interruption de 24 ou 48 heures, mais la continuité du service sera assurée sur le Paradiso et l'Agglomération reprendra sa gestion en régie.

En revanche, sur le Buxy, il est clair qu'il n'y a pas de solution à date. Les maires, notamment le maire de Boussy-Saint-Antoine, nous ont interpellés sur cette situation particulière du haut Val d'Yerres qui risquait d'être dépourvu d'offre cinématographique sur le territoire. Nous ne voyons pas à date d'offre privée permettant d'apporter une solution. Je pense que c'est quand même quelque chose qui doit être exploré, mais nous ne voyons pas à date de proposition.

Les services de l'Agglomération, en lien avec les services, vont travailler sur une solution qui, vraisemblablement, ne pourra pas correspondre aux hypothèses que vous évoquez, parce qu'on ne

peut pas entrer dans un système avec une galerie marchande et qui serait complexe et coûteux pour l'Agglomération, mais verront de quelle manière nous pouvons continuer à offrir une offre cinématographique sur cette partie du territoire de l'Agglomération.

Je voudrais saluer l'ouverture d'un nouveau cinéma à Draveil, c'est une bonne nouvelle, là aussi, c'est une initiative privée. Sachez qu'à la demande des élus de Draveil, nous travaillons avec le futur exploitant de Draveil pour voir dans quelles conditions les habitants de l'Agglomération pourraient avoir un accès privilégié à ce nouveau cinéma, de la même façon qu'ils ont eu un accès privilégié au Buxy au cours des années passées.

La situation de ce secteur d'activité est compliquée, nous sommes tous attentifs et amoureux du cinéma, et on ne peut qu'inciter nos concitoyens à fréquenter les salles obscures. Nous essayons de faire face à la situation et de continuer à avoir une diversité de l'offre.

Nous avons un effort collectif à faire, parce que nous sommes aussi élus et nous sommes là pour expliquer à nos concitoyens, à nos habitants que consommer local et fréquenter les salles de cinéma, c'est aussi sympa et moins coûteux pour le porte-monnaie que d'aller dans les salles à l'extérieur du territoire.

Je m'arrêterai là pour ne pas viser des établissements en particulier, mais on peut encore, à un budget, y compris pour des familles populaires, en Val d'Yerres Val de Seine, profiter des salles obscures, ce qui n'est malheureusement pas le cas partout.

Je pense avoir répondu.

Le cinéma à Draveil, c'est fin décembre.

M. PRIVAT.- Nous confirmons que le cinéma serait pour la fin décembre 2023, puisque nous avons eu la confirmation des prêts par les banques. Nous l'aurons normalement fin décembre.

M. le PRÉSIDENT.- Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Parmi les dates, j'ai oublié le nettoyage des berges de l'Yerres ce dimanche.

(La séance est levée à 21 h 30.)

Gilles CARBONNET
Conseiller Communautaire
Secrétaire de Séance




François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département



